

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le jeudi 04 mai à 18h00, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 28 avril 2023
Nombre de présents	32	
Nombre de pouvoirs	3	Date de publication : 10 mai 2023
Suffrages exprimés	35	

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENault, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, Mme Audrey VERGELY, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Axelle VERDIERE BARGAQUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, M. Didier ZARZUELO

**ABSENTS ET EXCUSÉS :**

M. Michel GUILLEMIN  
M. Benoît LAMIABLE  
Mme Fanny MESPLET

**POUVOIRS :**

M. Michel GUILLEMIN donne pouvoir à M. Julien DUBOIS, M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENault, Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS

**OBJET : SERVICE LOGEMENT : ADHESION AFIPADE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 et L.2121-29,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 27 AVRIL 2023

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la ville de Dax d'accéder aux statistiques concernant les demandes de logements sociaux, afin de répondre aux obligations légales et de permettre une meilleure gestion du service Logement,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association AFIPADE,

Après accord à l'unanimité des présents de voter à main levée,

**SUR PROPOSITION DE M. Julien RELAUX, conseiller municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'adhésion de la ville de Dax à l'association AFIPADE afin d'obtenir l'accès aux données statistiques relatives aux demandes de logements sociaux,

**APPROUVE** règlement de la cotisation annuelle fixée à 1 800 € au titre de l'année 2023,

**DESIGNE** Monsieur Julien RELAUX représentant titulaire et Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE représentante suppléante auprès de l'association AFIPADE,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
M. Alexis ARRAS**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien Dubois, written over a circular official seal of the Municipality of Dax.

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »